

S'DORF BLÄT



Mai 2025
N°254

<http://ville-housen.over-blog.fr>



IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda mai - juin - juillet - août 2025

Samedi 24 mai 2025, de 08h00 à 12h30, Place du 18 Juin : 8^{ème} Journée Citoyenne

Vendredi 06 juin 2025, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Vendredi 13 juin 2025, à 19h00, Place du Souvenir : Nomination du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Housen

Samedi 14 juin 2025 : Les 100 ans du Corps des Sapeurs-Pompiers de Housen, organisé par les Sapeurs-Pompiers : **ANNULÉ**

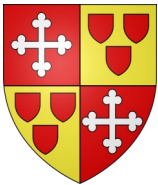
Mardi 17 juin 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Vendredi 04 juillet 2025, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Samedi 12 juillet 2025, à partir de 19h00, Place du Souvenir : L'Estival, organisé par l'ASL

Mardi 15 juillet 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Mardi 05 août 2025, de 16h30 à 19h30, Salle des fêtes : Don du sang



La passation de commandement du Corps de Sapeurs-Pompiers de HOUSSEN



de l'Adjudant-Chef Didier KOEHLER
au Sergent-Chef Nicolas REMETTER se déroulera

le Vendredi 13 juin 2025 à 19h00
Place du Souvenir à HOUSSEN.

La municipalité et le Service d'Incendie et de Secours vous invitent à assister à cet évènement qui met à l'honneur l'engagement et le dévouement de nos pompiers.

Ce temps fort sera suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes.



RAPPEL DES RÈGLES DE CIVISME

Ces derniers temps et malgré un rappel dans le S'Dorf Blät du mois de Mars, de nombreuses plaintes ont été adressées à la Mairie au sujet des déjections canines et des travaux de jardinage / bricolage.

Voici donc un énième rappel.

Déjections canines

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et espaces de jeux pour enfants,

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires.

Par ailleurs, il est extrêmement désagréable, pour le service technique de la commune, de se retrouver couvert d'excréments lors des travaux de tonte !

De plus, elles favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chute.



En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections au même rang que les déchets, les ordures, ..., insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^{ème} classe, soit 35 €.

Tout propriétaire de chien, soucieux de son environnement, doit avoir le réflexe de ramasser les déjections de son animal. Ce geste ne devrait pas être motivé par la peur d'une amende, mais par simple devoir de civisme.

Travaux de jardinage / bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

INTERDICTION TOTALE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES

Les bruits de voisinage peuvent être source de conflits entre voisins.

Pour préserver la tranquillité de tous, il convient de respecter les règles de bon voisinage... et de bon sens !



Merci à vous !

INFLUENZA AVIAIRE : PASSAGE AU NIVEAU DE RISQUE NÉGLIGEABLE

La situation au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène semble à nouveau favorable en France.

Par conséquent, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a décidé de ramener le niveau de risque de « modéré » à « **négligeable** » depuis le **08/05/2025** sur l'ensemble du territoire national par l'arrêté ministériel n°AGRG2513145A du 30/04/2025.

Cette nouvelle étape amène donc à la levée des mesures de sécurité sanitaire renforcées.

Du fait de cet allègement du niveau de risque, l'application de plusieurs mesures n'est plus obligatoire sur l'ensemble du territoire national, ainsi :

- l'obligation de mise à l'abri des volailles dans les établissements détenant plus de 50 volailles est levée ;
- l'obligation de claustration ou de protection par des filets dans les établissements détenant moins de 50 volailles est levée;
- les rassemblements de volailles sont autorisés ;
- toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.

L'ensemble des mesures applicables est décrit dans l'arrêté ministériel du 25/09/2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048110961/2023-11-23/>



Vous pouvez aussi consulter :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>

ALSACE PARACHUTISME INFORMATION

Les prochains passages aériens liés à l'activité de parachutisme organisé sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

**13, 14, 15 juin 2025 ;
04, 05, 06 juillet 2025 ;
01, 02, 03, 04 août 2025**

Ces sessions généreront plus de passages aériens.

Merci pour votre compréhension.



STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 287 (source INSEE 2021)	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025
Femmes	42	42	43
Hommes	42	42	43
Total	84	84	86
Demandeurs d'emploi indemnisables	68	68	68
Demandeurs d'emploi non indemnisables	16	16	18

BASE NAUTIQUE - TICKETS GRATUITS



La base nautique ouvre ses portes à partir du samedi 17 mai 2025, aux horaires suivants :

- **Du 17 mai au 31 mai 2025** : Tous les jours de 12h00 à 19h00, sous réserve d'une météo favorable ;
- **Du 1^{er} juin au 30 juin 2025** : Tous les jours de 12h00 à 19h00 ;
- **Du 1^{er} juillet au 31 août 2025** : Tous les jours de 10h00 à 19h00, jusqu'à 20h00 les vendredis et samedis ;
- **Du 1^{er} septembre au 28 septembre 2025** : Tous les jours de 12h00 à 19h00, sous réserve d'une météo favorable.

Comment retirer mes 2 billets offerts : par Colmar Agglomération ?

- Je me rends en Mairie, du 19 mai 2025 au 29 août 2025, aux heures habituelles d'ouverture, avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le livret de famille (retrait pour le foyer familial) ;
- Je remplis le bon de retrait sur place et je le laisse à l'agent d'accueil.

IMPORTANT : Pas de billet pour les enfants de moins de 6 ans (accès gratuit pour eux).

Tarifs des billets d'entrée :

- Entrée unitaire de 3 € uniquement pour les résidents de Colmar Agglomération et abonnement de 11 entrées pour 30 € + 1 € pour l'activation de la 1^{ère} carte magnétique (pour pouvoir bénéficier de ce tarif préférentiel, il faut vous rendre à la caisse de la base nautique avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile) ;
- 4 € plein tarif et 40 € les 11 entrées plein tarif.



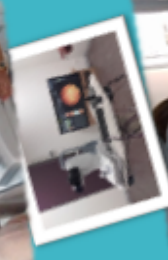
Vous êtes diabétique ?



Vous avez entre 18 et 70 ans ?

Vous êtes en ALD ?

Vous n'avez pas eu de contrôle du
fond d'œil depuis plus de 2 ans ?



Dites oui au dépistage



**Un examen simple, gratuit et sans
douleur est disponible près de
chez vous.**

Parlez-en à votre médecin traitant.

Dépistage à **COLMAR** les 16 et 17/06/2025

Au Pôle APSA 20 rue d'Agen

Prise de rendez-vous au 06-17-14-69-52

Ou sur <https://www.retinoest.fr/>

Plus d'informations sur le site retinographe.wordpress.com

FEMAGE

ars
Alsace
Région

GrandEst
Grand Est
Région

l'Assurance
Maladie
Alsace

régime
local
Alsace

santé
famille
retraite
services

LES BOUCHONS de la VIE



Association LE TEMPS de VIVRE
MERCI pour votre SOUTIEN

En 2023 et 2024, nous avons
vendu 4960 kgs.

Nous soutenons la
MUSICOTHERAPIE

au Pasteur 2 à Colmar



NOUVEAU ! DÈS LE 1^{ER} JUIN

**LE BUS
PASSE AU
SANS
CONTACT !**

+ PRATIQUE !

+ RAPIDE !

+ ECOLOGIQUE !

Nouvelles cartes d'abonnement et
billets rechargeables, paiement par CB...



Nouveau ! Dès le 1^{er} juin, la Trace passe en mode « sans contact » !

Fini les cartes à vue et les billets papier à usage unique ! Dès le 1^{er} juin 2025, un tout nouveau système billettique arrive sur votre réseau Trace, pour des déplacements plus simples, plus rapides et plus pratiques.

- ◇ Un billet sans contact rechargeable pour les titres occasionnels qui remplacera les billets jetables
- ◇ Une nouvelle carte Simplicités rechargeables pour vos abonnements
- ◇ La possibilité de payer et valider directement dans le bus avec votre carte bancaire grâce à l'Open Payment

Plus d'informations sur le site de la TRACE : <https://www.trace-colmar.fr/>

FEMME DE MÉNAGE

Recherche femme de ménage pour 2h00 ou 3h00 hebdomadaire à Houssen.

Contact : 03.89.20.90.68.



RATTRAPAGE DE COLLECTE DE DÉCHETS

Le lundi 09 juin 2025 étant férié, le planning de collecte est ajusté comme suit :



- Collecte des **biodéchets** : **mardi 10/06/2025** (au lieu du lundi 09/06/2025) ;
- Collecte des **ordures ménagères** : **jeudi 12/06/2025** (au lieu du mercredi 11/06/2025).

Merci de sortir vos poubelles comme d'habitude aux jours indiqués et de les laisser jusqu'au ramassage, qui pourrait avoir lieu plus tard dans la journée.